

# **COMMUNE DE ST CRÉPIN**

## **Procès-verbal du conseil municipal**

Du 13 octobre 2025

Nombre de conseillers : Le treize octobre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mr Matthieu CADOT, maire, en séance ordinaire,

En exercice : 10

Présents :

Votants :

Quorum : 6

**Présents**, M. Matthieu CADOT, Mme Céline ROUIL, M. Ronald VERNOUX, Mr Freddy VINET, M. Éric BOUCLY, M. Denis GORRON, Mme Charlène GRIFFON

**Absents excusés** : Mme Cécile MAIRAND, M. Luc DUCLOS (pouvoir M. Denis GORRON), M. André MARCHAIS

**Secrétaire de séance** : M. Éric BOUCLY

Convocation envoyée le 7 octobre 2025

Convocation affichée le 7 octobre 2025

Séance ouverte à 18H30

### **Ordre du jour** :

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 septembre 2025.

Décisions du conseil municipal :

### **Finances :**

D2025 – Demande de subvention d'une association

### **Divers :**

D2025 – Rapport d'activités 2024 de la communauté de communes Aunis sud

### **Foncier :**

D2025 –Achat à l'euro symbolique du terrain de voirie A1382

### **Questions diverses :**

- Retour sur la journée canine du 27 septembre
- Commande des coffrets de noël pour les ainés.
- La cantine organise la semaine du goût du 13 au 17 octobre avec pour thématique un jour une couleur.
- Rétrocession de la parcelle 1382 à la commune le parking du lotissement Babin
- Signature d'un devis de Roy Elec pour la mise aux normes électrique de l'église
- Point sur le financement de la halle

\*\*\*\*\*

## **- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 septembre 2025.**

Le procès-verbal du conseil municipal du 15 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**Finances :**

### **D2025 -40 Attribution d'une subvention à une association**

Monsieur le maire présente la demande de subvention de l'association du Hobby club canin de Surgères.[8 PREPA CM 13102025\2025 Courrier Subvention St Crépin.pdf](#)

Le Hobby Club canin a animé la journée canine avec une démonstration d'agility et un cours d'éducation géant.

Le club œuvre également pour l'éducation des chiens visiteurs.

Monsieur le maire précise que la somme de 250 € reste à pourvoir sur le budget 2025 pour les subventions aux associations

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

➤ **DECIDE** d'attribuer et de verser une subvention de 250 € à l'association du Hobby club canin de Surgères.

➤ **AUTORISE** Monsieur le maire à mandater la somme de 250 € du budget 2025 dans le cadre des subventions aux associations.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier et à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la délibération.

**Divers :**

### **D2025 -41 Rapport d'activités 2024 de la communauté de communes Aunis Sud**

Monsieur le maire présente le rapport d'activités 2024 de la communauté de communes Aunis Sud.

[8 PREPA CM 13102025\Présentation Rapport Activité 2024.pdf](#)

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

➤ **DONNE** acte au rapporteur de l'exposé ci-dessus détaillé

**Foncier :**

### **D2025 -42 Achat à l'euro symbolique du terrain de voirie A1382**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que lors de la séance du 15 septembre 2025 avait été évoqué l'intégration dans le domaine communal de la parcelle A1382, correspondant aux 3 places de parking du lotissement

Madame Christiane BABIN propriétaire de la parcelle cadastrée A1382 a émis le souhait de la vendre à l'Euro symbolique à la commune.



**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **DECIDE** d'accepter l'achat à l'euro symbolique de la parcelle A1382
- **DECIDE** d'intégrer cette parcelle dans le domaine privé de la commune dans un premier temps avant une intégration dans le domaine public.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à régler les frais de notaire afférents à cet acte.
- **DECIDE** que les crédits seront inscrits au budget
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier et à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la délibération.

\*\*\*\*\*

#### **Questions diverses :**

- Madame Céline ROUIL fait un retour sur le déroulement de la journée canine du 27 septembre qui fut un succès avec la présence d'une centaine de personnes et d'une cinquantaine de chien. Cette manifestation pourrait être reconduite en 2026

- Monsieur le maire demande au conseil municipal son avis pour les ainés de la commune et propose au conseil municipal de renouer avec la tradition du repas de la cantine, pendant plusieurs années, le covid et les problèmes d'organisation ont contraints à la distribution de colis de noël.
- Monsieur le maire informe que la cantine organise la semaine du goût du 13 au 17 octobre avec pour thématique un jour une couleur.
- Monsieur le maire informe le conseil municipal de la signature d'un devis de l'entreprise Roy Elec pour la mise aux normes électrique de l'église d'un montant de 2533.32 €
- Monsieur le maire propose de faire un point sur le financement de la halle suite au message du CDL (Conseiller Décideurs Locaux) de la direction générale des finances publiques qui a été consulté et a fait une analyse financière des finances de la commune et voici sa conclusion : « En conclusion, je vous conseille de privilégier un emprunt relais de deux ans pour la part du FCTVA et de faire un emprunt long terme pour le reste emprunté. Je vous invite aussi avant de réaliser votre projet à vérifier si vous serez bénéficiaire de tout ou partie des subventions indiquées sur le plan de financement ».

Or il est impossible pour le moment d'avoir de l'information concernant les éventuelles subventions mais que les finances de la commune et l'état d'endettement permette de faire un prêt pour la quasi-totalité du projet. Les contacts avec les banques ont déjà été pris, il faut réactiver la demande. De plus, les actes d'engagement des entreprises suite arrivent à échéance le 25 octobre.

Il a été décidé de faire un conseil municipal extraordinaire le samedi 18 octobre à 9h30 à la mairie pour prendre une décision sur le sujet.

Le prochain conseil municipal se tiendra le samedi 18 octobre 2025  
à 9h30.

La séance est levée à 20h00